opco 2i

COMPÉTENCES INDUSTRIES

PANORAMA DES BRANCHES PROFESSIONNELLES 2020

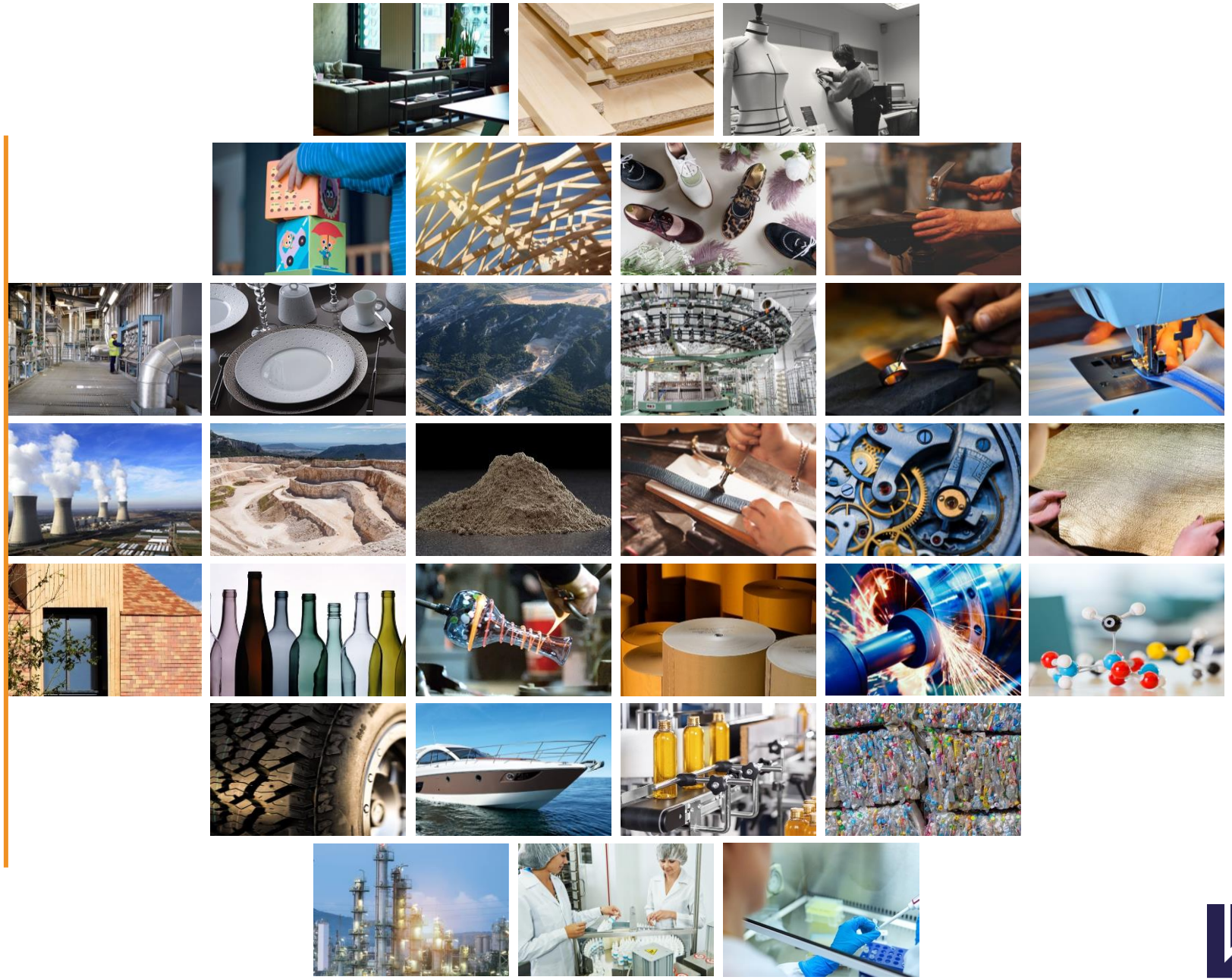

kyu

LE PANORAMA DES BRANCHES PROFESSIONNELLES D'OPCO 2i

OPCO 2i a pour mission d'informer, de conseiller et d'accompagner les entreprises et les salariés de 32 branches professionnelles de l'industrie en France métropolitaine dans la mise en œuvre de leurs projets compétences, formations et alternance. À cet effet, les partenaires sociaux ont créé l'Observatoire Compétences Industries. Ce dernier a notamment pour mission de réaliser la consolidation des données sur l'emploi et la formation professionnelle de l'ensemble des 32 branches auprès desquelles intervient OPCO 2i.

Ce panorama interindustriel fournit un état des lieux harmonisé sur l'ensemble du périmètre d'OPCO 2i. Chaque panorama de branche présente les mêmes indicateurs, avec les mêmes sources de données, déclinés sur 4 volets.

LES VOLETS D'UN PANORAMA DE BRANCHE :

		Sources :
Économique	▪ Nombre d'entreprises et répartition par taille ▪ Nombre d'établissements et répartition géographique ▪ Chiffre d'affaires	- INSEE (DADS, ESANE, REE) - DARES - ACOSS - Table de croisement IDCC/APE - Entretiens avec des experts techniques
Emploi	▪ Nombre de salariés ▪ Répartition géographique, par taille d'entreprises, par âge, par famille de métiers, par sexe, CSP et contrat	

		Sources :
Alternance	▪ Nombre d'alternants ▪ Répartition des alternants par région ▪ Répartition des alternants par taille d'entreprise	- Données OPCO 2i
Enjeux	▪ Enjeux principaux de la branche dans les années à venir vis-à-vis du contexte et des besoins	- Entretiens avec des experts techniques - Publications

© Marine Weber

INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE ET DES ARTICLES CHAUSSANTS

© Chamberlan

1,4 Md€
chiffre d'affaires

300
entreprises

6 400
salariés

191
alternants

PORTRAIT

Les chiffres clés 2018

1,4 Md€ chiffre d'affaires
- **60%** en production (1)
- **19M** de paires produites

300 entreprises
- **68%** de TPE
- **420** établissements

2019

6 400 salariés
- **60%** de femmes
- **57%** en production

2020

191 alternants
- **119** apprentis
- **72** contrats de professionnalisation

Les activités et secteurs

La branche de l'industrie de la chaussure et des articles chaussants regroupe les activités de production de chaussures de ville, d'articles d'intérieur (chaussons, pantoufles, etc.), de chaussures de travail, de sécurité et de sports (ex: tennis, danse, ski…) ainsi que la réalisation de chaussures thérapeutiques sur mesure et orthèses plantaires. Et ce dans toutes les matières : cuir, textile ou synthétique.
Les entreprises françaises sont renommées pour leur savoir-faire et leur créativité. En effet, la fabrication de chaussure est reconnue comme métier d'art.

Production par catégorie

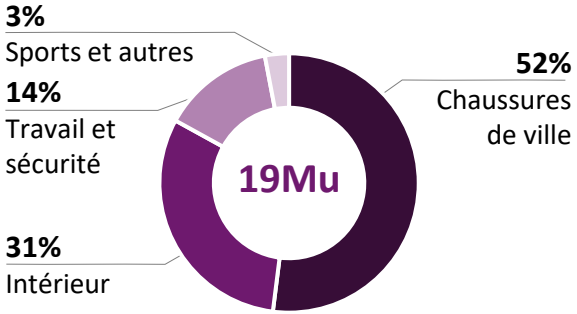

Source : Bilan économique 2019-2020 FFC

Production par matériaux

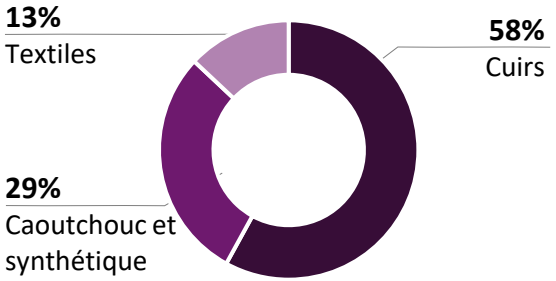

Source : Bilan économique 2019-2020 FFC

Le périmètre des données statistiques

Les indicateurs de la branche Chaussures et articles chaussants sont définis à partir du code IDCC de la convention collective de la branche : 1580. L'activité principale de la branche est comprise dans le code APE 15.20Z « Fabrication de chaussures » dont les salariés de la branche représentent 75% des effectifs. Afin de prendre en compte l'ensemble des salariés de la branche, ce portrait intègre également les codes APE de production connexes (15.12Z, 16.29Z, 22.29Z), la production de chaussures de sport (32.30Z) et d'articles orthopédiques (32.50A) ainsi que les activités de commerce de la branche (46.42Z, 46.90Z et 47.72A) à proportion de leurs salariés rattachés à l'IDCC 1580. La liste complète des APE pris en compte est en annexe.

(1) CA de la branche sur les codes APE de fabrication (15.12Z, 15.20Z, 16.29Z, 22.29Z, 32.30Z et 32.50A)

Sources - Chiffre d'affaires : CNC / Entreprises : REE 2018 / Salariés : ACOSS 2019 / Alternance : OPCO 2i 2020

ÉCONOMIE

Les informations clés

La branche compte en 2018 environ **300 entreprises**, un chiffre stable ces dernières années, pour **420 établissements**.

Les entreprises et établissements sont **en grande partie localisés dans l'Ouest de la France et en Auvergne-Rhône-Alpes**.

Certaines entreprises investissent dans des produits spécifiques : **chaussures de sécurité**, chaussures **éco-conçues** et **chaussures de luxe**.

300 entreprises

Nombre d'entreprises – REE 2015-18

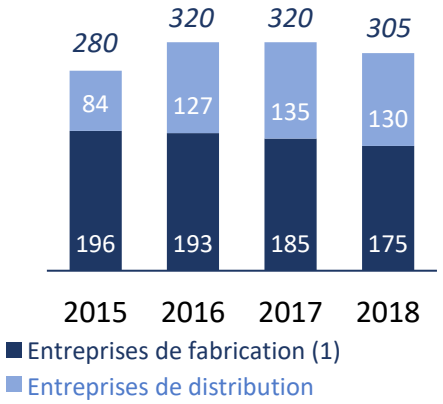

On dénombre environ 300 entreprises dans la branche, un nombre stable ces dernières années. Environ deux tiers sont des entreprises de fabrication.

68% de TPE

Part des entreprises - REE 2018

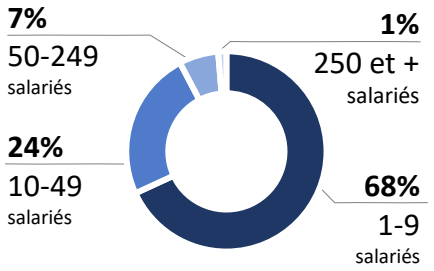

Autour de quelques grandes entreprises, on trouve essentiellement de petites structures (TPE et PME)

420 établissements

Nombre d'établissements – REE 2018

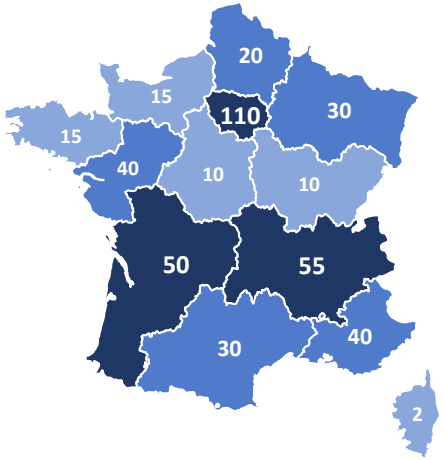

Les établissements sont en grande partie situés dans l'Ouest de la France et en Auvergne-Rhône-Alpes. Le nombre important d'établissements en IdF s'explique par les nombreux ateliers parisiens et les podo orthésistes.

1,4 Milliard de CA

CA (M€) par secteur - Esane

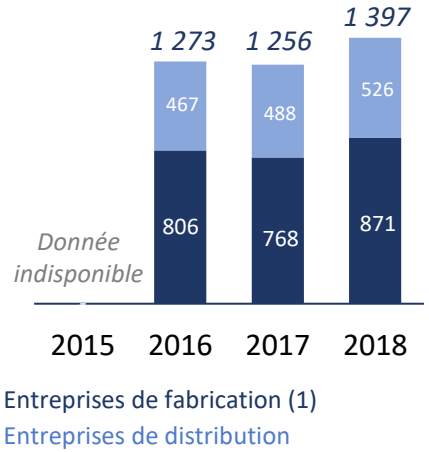

Les entreprises évoluent dans un marché très concurrentiel. Les marchés domestiques et internationaux connaissent plutôt une évolution stable ces dernières années. ***NB :*** *les données 2015 présentent un écart statistique trop important pour être intégrées.*

(1) Entreprises / CA de la branche sur les codes APE de fabrication (15.12Z, 15.20Z, 16.29Z, 22.29Z, 32.30Z et 32.50A)

EMPLOI

Les informations clés

On observe une **diminution du nombre de salariés entre 2016 et 2019** (-15%). En 2019, la branche regroupe **6 400 salariés**.

79% des salariés travaillent dans des PME, 4 grands groupes emploient les 21% des salariés restant.

Les salariés sont concentrés dans **3 régions principales** et sur des activités de **production et d'assemblage**.

6 400 salariés

Nb salariés en milliers – ACOSS

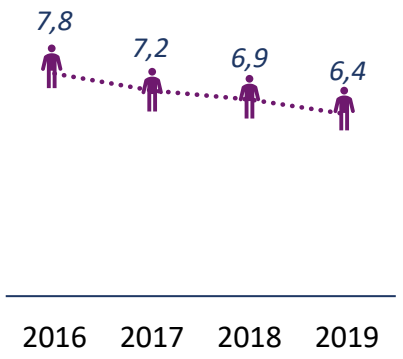

Le nombre de salariés du secteur a diminué de 2016 à 2019 à raison de -6% par an en moyenne.

67% dans l'Ouest et en AURA

Nb salariés – ACOSS 2019

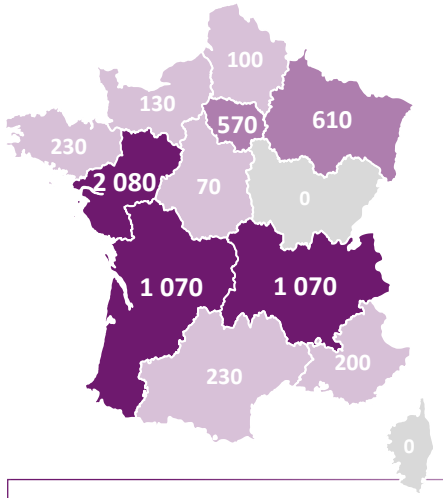

Les salariés de l'industrie de la chaussure et des articles chaussants sont concentrés dans 3 régions : 33% des salariés sont localisés dans les Pays de la Loire, 17% en Nouvelle-Aquitaine et 17% Auvergne-Rhône-Alpes.

79% des salariés en PME

Part des entreprises/salariés – DARES 2017

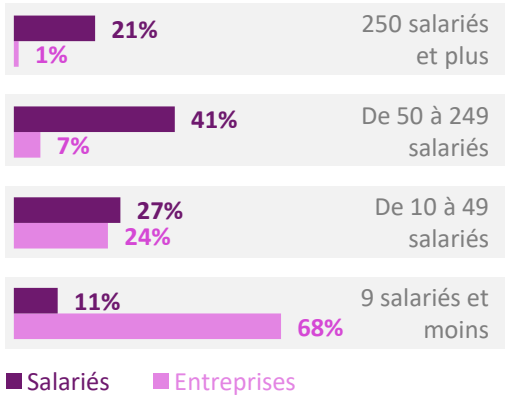

Les 4 entreprises les plus grandes du secteur emploient à elles seules 21% des salariés, soit 1 350 salariés. Les TPE représentent 67% des entreprises et emploient 11% des effectifs.

57% de production

Part des salariés - DADS 2015

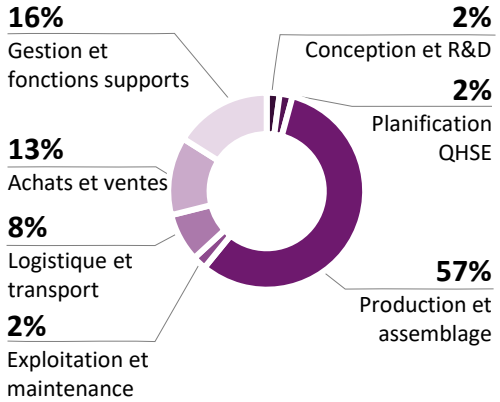

57% des salariés occupent un métier de production et assemblage : la fabrication de chaussures reste en grande partie un métier manuel nécessitant beaucoup d'opérations et donc de main-d'œuvre.

EMPLOI

Les informations clés

60% des salariés sont des femmes, un taux bien plus élevé que la moyenne de l'interindustrie. Les métiers étant essentiellement manuels, on compte **54% d'ouvriers**.

46% des salariés ont plus de 50 ans. Néanmoins la branche est de **plus en plus attractive et dynamique pour les jeunes** : on observe une augmentation de **+ 4 points de salariés de moins de 30 ans** entre 2012 et 2017.

60 % de Femmes

Part des salariés par sexe – DARES 2017

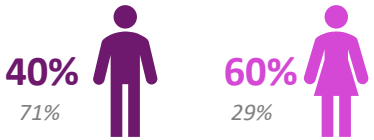

Moyenne de l'interindustrie

Comme l'ensemble des branches de la SPP ICTML, la branche emploie une large majorité de femmes. Le ratio de 60% est stable depuis maintenant plus de 10 ans.

Rajeunissement

Part des salariés par âge – DARES 2017

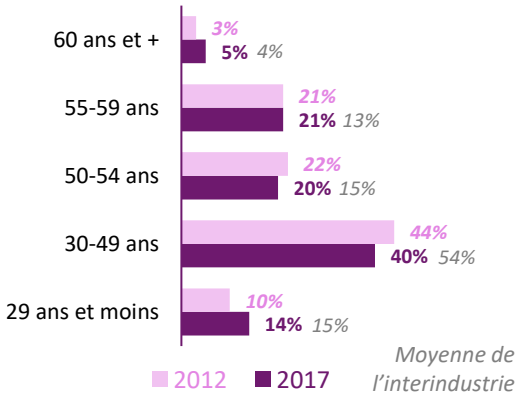

Entre 2012 et 2015, la pyramide des âges des salariés de la branche a évolué vers deux extrêmes : on recense 4 points de plus de salariés de moins de 30 ans et 2 points de plus de salariés de plus de 60 ans.

54 % d'ouvriers

Part des salariés par CSP – DARES 2017

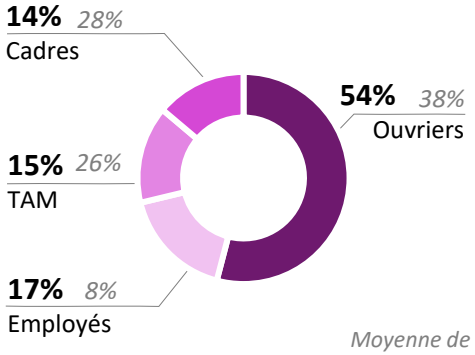

Moyenne de l'interindustrie

Les activités sont majoritairement des activités de production employant essentiellement des ouvriers (54%) et employés (17%), mais aussi des activités à forte valeur ajoutée de création, conception, prototypage et marketing employant des TAM et cadres.

93 % de CDI

Part des salariés par contrat – DARES 2017

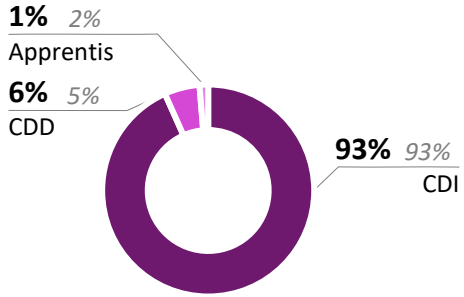

Moyenne de l'interindustrie

Les entreprises de la branche emploient 93% de leurs salariés en CDI, ce qui est identique à la moyenne de l'industrie.

ALTERNANCE

APPRENTISSAGE
119 apprentis au 31/12/2020

24% en Pays de la Loire
Nb d'apprentis par région – OPCO 2i

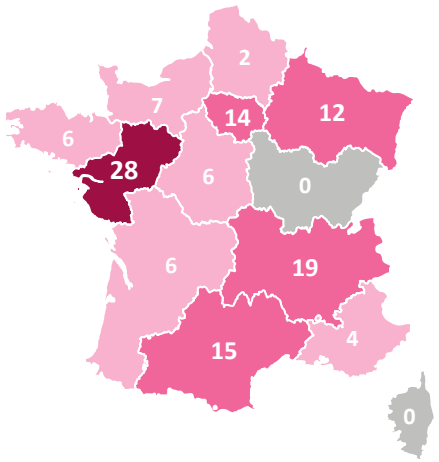

42% dans les 50 à 299 salariés
Apprentis par taille d'entreprise – OPCO 2i

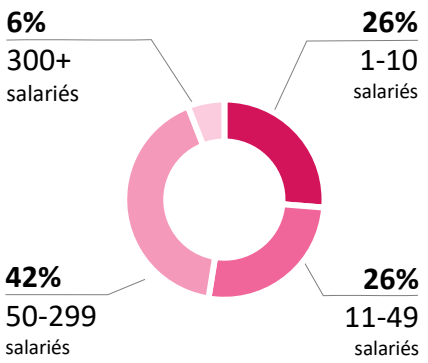

Les entreprises de la branche recourent au contrat d'apprentissage dans une proportion de 19 contrats pour 1 000 salariés.

La majorité des salariés en contrat d'apprentissage de la branche sont employés par des entreprises de 50 à 299 salariés (42%).

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
72 contrats au 31/12/2020

42% en Pays de la Loire
Nb de contrats de pro. par région – OPCO 2i

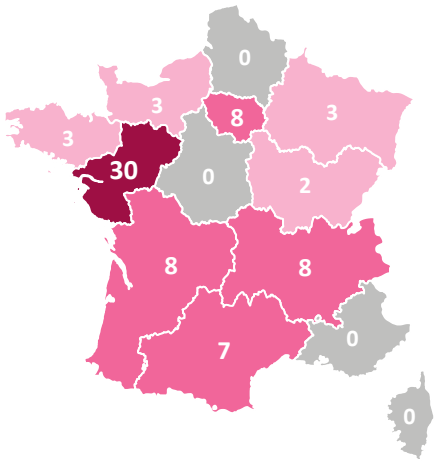

44% dans les 50 à 299 salariés
contrats de pro. par taille d'entreprise – OPCO 2i

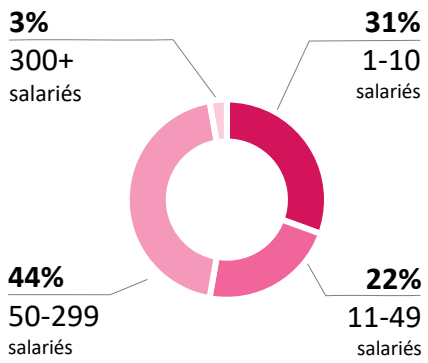

Les entreprises de la branche recourent au contrat de professionnalisation dans une proportion de 11 contrats pour 1 000 salariés.

La majorité des salariés en contrat de professionnalisation de la branche sont employés par des entreprises de 50 à 299 salariés (44%).

ENJEUX

Principales problématiques et évolutions du contexte de l'activité de la branche

- L'industrie de la fabrication de chaussures est actuellement en forte mutation. Les procédés industriels évoluent vers des **process plus automatisés et robotisés**. Les outils digitaux sont de plus en plus utilisés et se développent : conception 3D et rendus réalistes, design virtuel, e-commerce, showroom virtuel, communication sur les réseaux sociaux, logiciels de gestion, etc.

- Les consommateurs sont de plus en plus sensibles à l'impact environnemental et social des articles produits et mènent les entreprises à **développer leur politique RSE** : analyse du cycle de vie du produit, économie circulaire, innocuité, devoir de vigilance et supply chain, management de la responsabilité sociale et environnementale, etc...

- Le marché de la chaussure en France est dominé par des importations depuis l'Asie. Les acteurs français doivent **se démarquer par la qualité des produits, leurs savoir-faire et une politique RSE exemplaire**.
- Les entreprises doivent également **adapter leur conception et leur production aux nouvelles tendances** des consommateurs, comme l'essor des sneakers ces dernières années.

- La crise liée à la COVID-19 a fortement impacté les entreprises du secteur : la consommation a beaucoup diminué et les magasins ont fermé pendant une longue période. Le chiffre d'affaires de 2020 sera en forte contraction : la FFC estime une baisse de 18% du marché de la chaussure entre 2019 et 2020.
- Il est primordial de mettre en place des mesures de protection pour les entreprises et leurs salariés afin de garantir la préservation des savoir-faire et des compétences.

Principaux enjeux pour l'emploi et la formation des salariés de la branche

- La branche doit gérer la diminution du nombre de ses salariés. Face aux nombreux départs à la retraite prévus depuis quelques années, la branche s'organise avec ses partenaires pour **créer des dispositifs permettant la transmission des savoir-faire** : développement de CQP / CQPI, recours aux dispositifs de formation, dispositif Cuir et Savoir-faire…
- Pour maintenir et **renforcer l'attractivité des métiers** de la chaussure, la branche met également en place :
  - des incubateurs pour favoriser l'entrepreneuriat, comme « Au-delà du Cuir » (ADC)
  - Des concours, comme « French shoes talent » ou « Talents de mode » pour attirer les jeunes dans la filière et favoriser l'innovation et la création

- La **maîtrise des technologies numériques** est un enjeu majeur pour les acteurs et les salariés de la branche. De **nouvelles compétences** sont nécessaires pour répondre :
  - à la demande croissante de vente en ligne : e-commerce, showroom virtuel, communication sur les réseaux sociaux, etc..
  - Aux évolutions de la conception et de la production de chaussures : conception 3D, bureautique, automatisation et robotisation.
  - à l'intégration croissante de la **technologie** dans les produits : chaussures connectées, podomètres, etc.
- Pour cela, un **Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) numérique Textiles-Mode-Cuirs** a été conclu sur la période 2016-2019 pour permettre aux entreprises de la filière de saisir des opportunités offertes par le numérique.

ANNEXES

GLOSSAIRE

TPE	Les très petites entreprises (ou microentreprises MIC) sont les entreprises occupant moins de 10 personnes, et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros. Les microentreprises font partie des petites et moyennes entreprises (PME) - INSEE. Nous ne retenons dans ce rapport que la condition du nombre de salariés et les TPE désignent en ce sens les entreprises de 1 à 9 salariés.
PME	Les petites et moyennes entreprises (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros - INSEE. Nous ne retenons dans ce rapport que la condition du nombre de salariés et les PME désignent en ce sens les entreprises de 1 à 249 salariés.
ETI	Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros - INSEE. Nous ne retenons dans ce rapport que la condition du nombre de salariés et les ETI désignent en ce sens les entreprises de 250 à 4 999 salariés.
GE	Une grande entreprise est une entreprise qui vérifie au moins une des deux conditions suivantes : avoir au moins 5 000 salariés ou avoir plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan - INSEE. Nous ne retenons dans ce rapport que la condition du nombre de salariés et les GE désignent en ce sens les entreprises de plus de 5 000 salariés.
Branche	Abus de langage désignant une branche professionnelle. Une branche professionnelle regroupe les entreprises d'un même secteur d'activité et relevant d'un accord ou d'une convention collective – Ministère du travail.
Secteur	Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée) - INSEE.
Filière	La filière désigne couramment l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini - INSEE.
IdF	Île-de-France
AURA	Auvergne-Rhône-Alpes
kT	1 000 tonnes
k€	1 000 €
M€	1 000 000 €

LES SOURCES D'INFORMATIONS DES DONNÉES STATISTIQUES

L'INSEE est l'organe de référence en matière de statistiques publiques en France, tous domaines confondus. Il mène en propre un certain nombre d'enquêtes (notamment dans le domaine de l'emploi) et coordonne également les travaux des différents Services statistiques ministériels.

« La direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques est une direction de l'administration publique centrale française, qui dépend du ministère du Travail. ». Elle produit (sur la base de ses propres enquêtes et de données d'autres organes) des statistiques sur le dialogue social, l'emploi, la formation professionnelle, la santé au travail…

« L'Acoss est la caisse nationale des Urssaf. Elle définit les orientations en matière de recouvrement, de contrôle et de contentieux » sur le périmètre des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales. Elle produit des statistiques sur les embauches, la masse salariale, les effectifs salariés, micro-entrepreneurs et particuliers employeurs.

Depuis le 1er avril 2019, l'opérateur de compétences interindustriel, OPCO 2i, rassemble 32 branches professionnelles de l'industrie. Il reprend partiellement ou totalement les champs de compétences des OPCA OPCAIM, OPCA DEFi, OPCA 3+, AGEFOS-PME et OPCALIA . En tant qu'opérateur de compétences, OPCO 2i produit des statistiques sur l'alternance et la formation continue des salariés de ses branches.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Volet économique

Le volet économique s'intéresse aux indicateurs suivants : nombre d'entreprises et répartition par taille, nombre d'établissements et répartition géographique, chiffre d'affaires.

Entreprises

Nombre d'entreprises – REE 2015-18

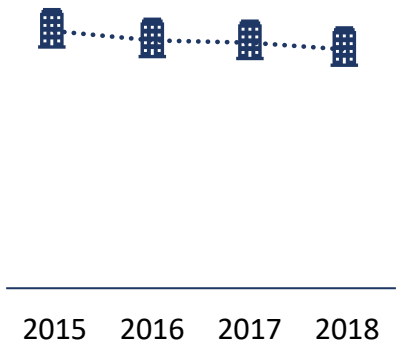

Répartition par taille

Part des entreprises - REE 2018

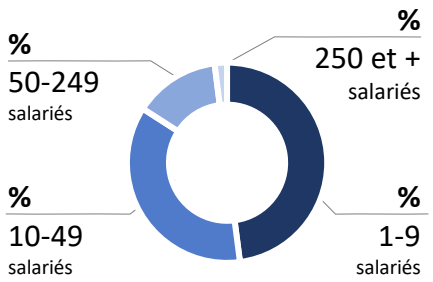

Établissements

Nombre d'établissements - REE 2018

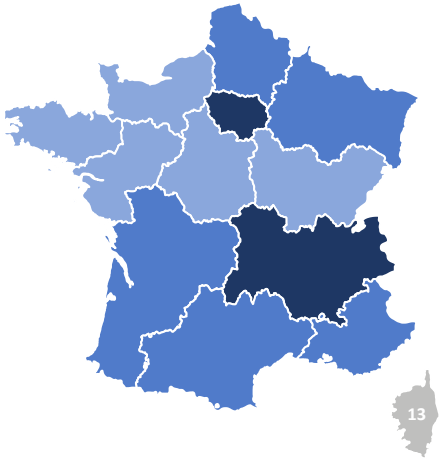

Chiffre d'affaires

CA (Md€) par secteur - Esane

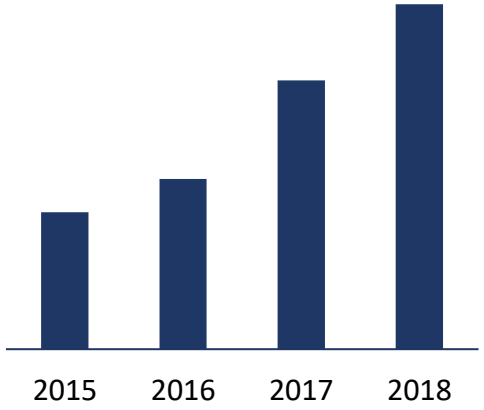

3 sources :

- Le répertoire des entreprises et des établissements (REE) de l'INSEE issu de la base SIRENE. Cette base donne la répartition du nombre d'entreprises et d'établissements par code APE, taille, commune et type pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018.
- La table de passage de la DARES « IDCC x APE ». Elle donne la répartition des salariés des différents IDCC par code APE pour les années 2015, 2016 et 2017 (issue des données de la DSN).
- Les portraits statistiques de branche (PSB) de la DARES qui donnent, pour les 250 principales conventions collectives, le nombre d'entreprises et le nombre d'établissements pour les années 2015, 2016 et 2017 (issus des données de la DSN).

Méthode de calcul : le nombre et les caractéristiques des établissements et entreprises de la Branche sont reconstruits en multipliant la base REE par la table de passage IDCCxAPE. Les données sont ensuite redressées pour être en cohérence avec les portraits statistiques de Branche du ministère du Travail, lorsqu'ils existent. Les coefficients de corrections 2017 et la table de passage IDCCxAPE 2017 sont appliqués aux données REE 2018.

Exceptions : pour certaines branches, le nombre d'entreprises est calculé en 2020 sur la base SIRETxIDCC de la DARES (issue de la DSN) qui donne l'IDCC principal par SIRE. Les chiffres de 2015 à 2018 sont ensuite reconstitués à partir des tendances du REE 2016-18 de l'INSEE.

2 sources :

- L'élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises (Ésane) de l'INSEE. Elle donne le CA par code APE pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018. Les secrets statistiques sont comblés par régression linéaire.
- La table de passage de la DARES « IDCC x APE » pour les années 2015, 2016 et 2017.

Méthode de calcul : le CA d'une Branche est reconstruit en multipliant la base Esane par la table de passage IDCCxAPE.

Exceptions : pour certaines branches, le CA calculé de cette manière ne représente pas la réalité d'autres sources sont alors utilisées.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Volet emploi

Le volet emploi s'intéresse au nombre de salariés, leur répartition géographique, par taille d'entreprises, par sexe, âge, CSP, contrat et famille de métiers.

Nombre de salariés

Nb de salariés en milliers - ACOSS

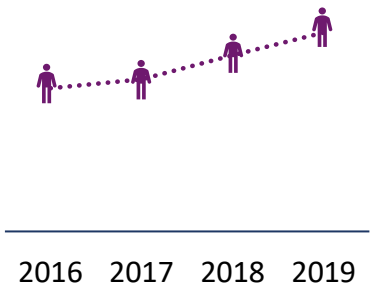

Répartition régionale

Nb de salariés – ACOSS 2019

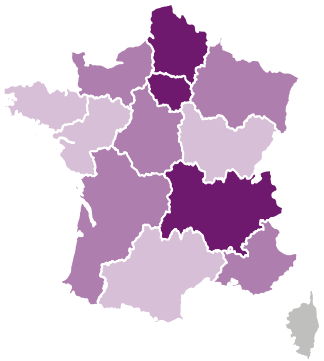

Par familles de métiers

Part des salariés – DADS 2015

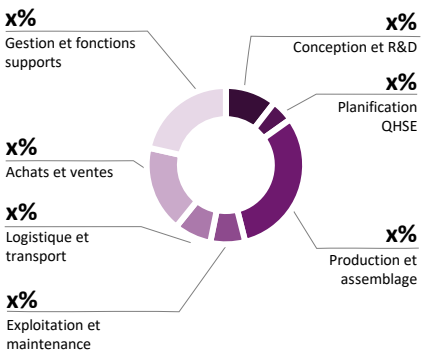

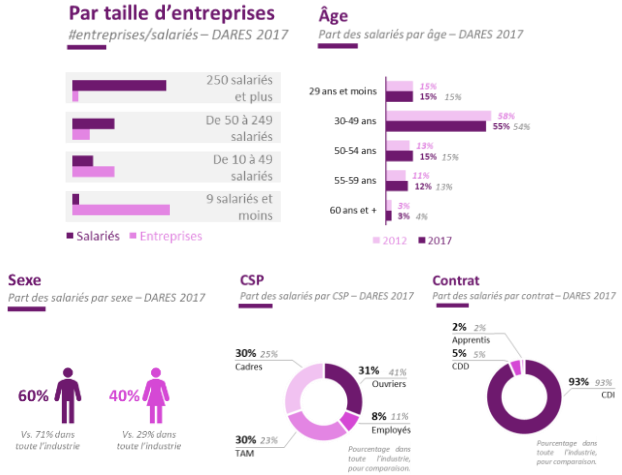

3 sources :

- Les effectifs salariés de l'Acoss qui donne la répartition du nombre de salariés par code APE, et par commune de 2016 à 2019.
- La table de passage de la DARES « IDCC x APE » . Elle donne la répartition des salariés des différents IDCC par code APE pour les années 2015, 2016 et 2017 (issue des données de la DSN).
- Les portraits statistiques de branche (PSB) de la DARES qui donnent, pour toutes les conventions collectives, le nombre de salariés pour les années 2016 et 2017 (issus des données de la DSN).

Méthode de calcul : le nombre et la répartition géographique des salariés de la Branche sont reconstruits en multipliant la base Acoss par la table de passage DARES/IDCC. Les données sont ensuite redressées pour être en cohérence avec les portraits statistiques de Branche du ministère du Travail, lorsqu'ils existent. Les coefficients de corrections 2017 et la table de passage IDCCxAPE 2017 sont appliqués aux données Acoss 2018 et 2019. Les données sont également mises en cohérence avec la ventilation régionale des salariés de la DADS 2015.

2 sources :

- Données DADS 2015 qui donnent la répartition des salariés par professions et catégories socioprofessionnelles (code PCS).
- Table de correspondance code PCS x familles de métiers OPCO 2i, créée par KYU.

Méthode de calcul : Le nombre de salariés par famille de métiers OPCO 2i est reconstitué en multipliant la base DADS par la table de passage PCS x familles de métiers.
Ces données étant de 2015, elles donnent un aperçu de la répartition par famille de métiers, qui a pu évoluer depuis.

1 source :
Les portraits statistiques de branche (PSB) 2017 de la DARES qui donnent, pour les 250 principales conventions collectives, les portraits sociodémographiques des salariés.
Méthode de calcul : La répartition des salariés pour les différents critères (taille d'entreprises, sexe, âge, CSP, Contrat) est reconstruite à partir des PSB 2017 de la DARES.
Exceptions : Pour les branches pour lesquelles il n'y a pas de portraits statistiques de branche (chaux, ciments, cordonnerie, cuirs et peaux, horlogerie, panneaux de bois), les données viennent de la base de recensement de l'INSEE 2017.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Volet alternance

Le volet alternance s'intéresse aux nombres d'apprentis et de contrats de professionnalisation et à leur répartition par région et par taille d'entreprises.

APPRENTISSAGE

39% en Île-de-France

Nb d'apprentis par région – OPCO 2i

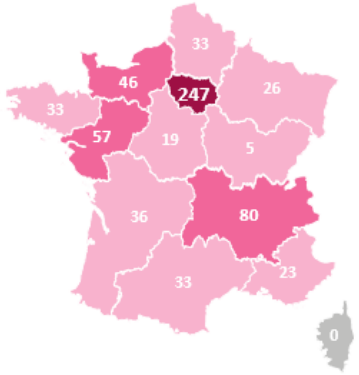

33% dans les 50 à 299 salariés

Apprentis par taille d'entreprise – OPCO 2i

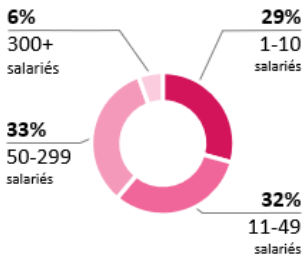

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

35% en Île-de-France

Nb de contrats pro par région – OPCO 2i

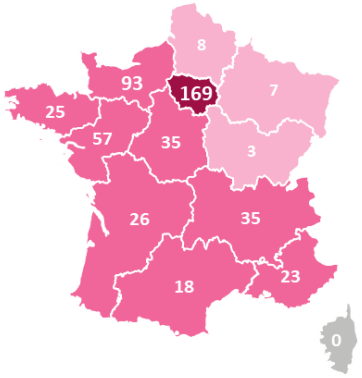

39% dans les 11 à 49 salariés

Contrats pro par taille d'entreprise – OPCO 2i

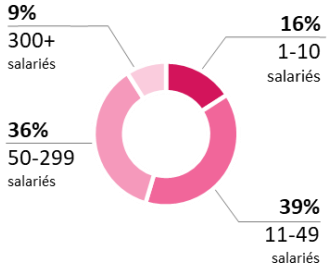

Les données 2020 des alternants en formation ont été fournies par OPCO 2i à partir de leur base de données :

- Nombre total d'alternants
- Répartition régionale
- Répartition par taille d'entreprises

CODES APE ET TAUX DE COUVERTURE CHAUSSURES

Part des salariés de la branche dans chacun des codes APE – source DARES 2017

1512Z	Fabrication d articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	2%
1520Z	**Fabrication de chaussures**	**74%**
1629Z	Fabrication d objets divers en bois ; fabrication d objets en liège, vannerie et sparterie	1%
3230Z	Fabrication d articles de sport	1%
3250A	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	2%
4642Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d habillement et de chaussures	2%
4690Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé	1%
4772A	Commerce de détail de la chaussure	1%

Source : DARES 2017

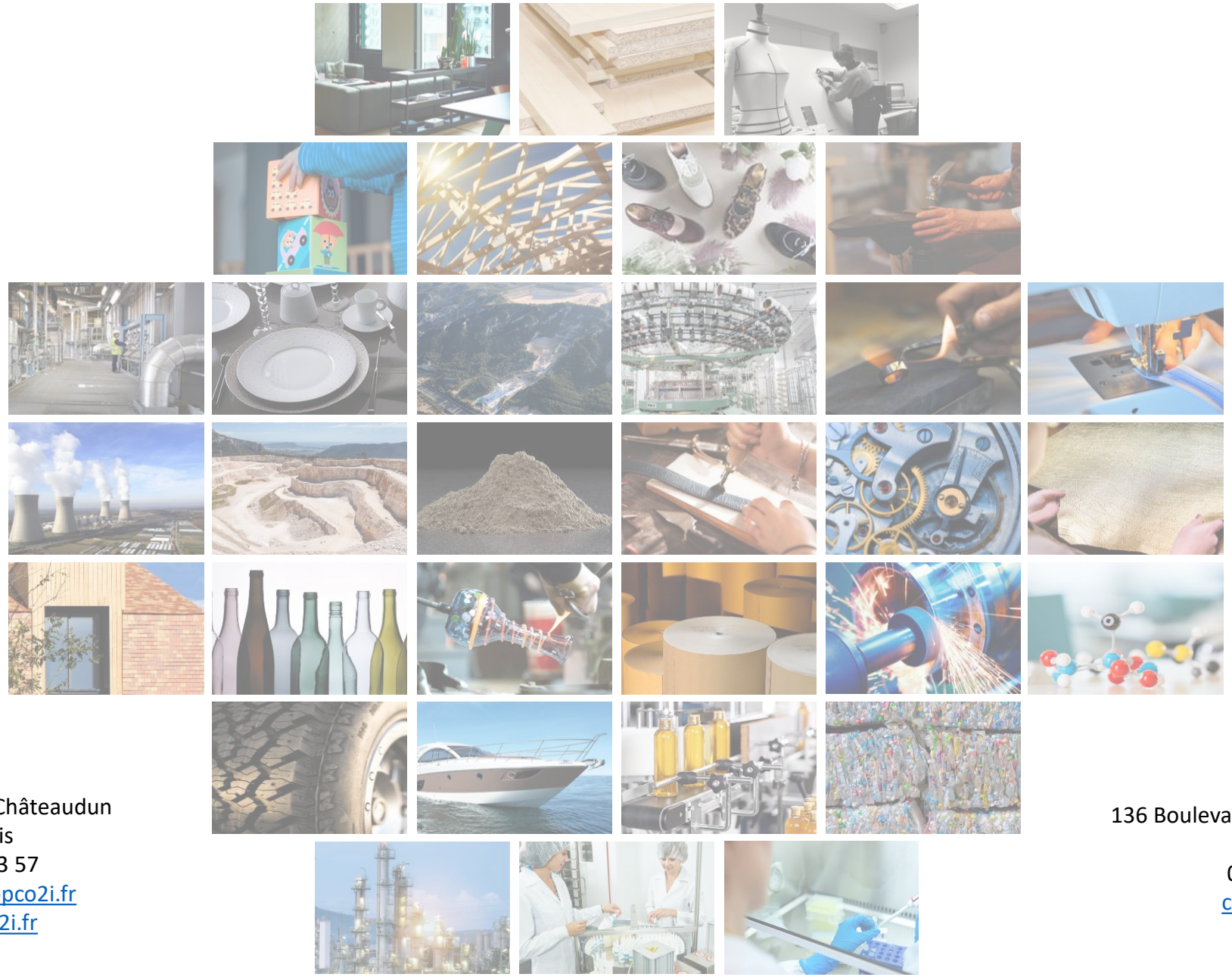

55 rue de Châteaudun
75 009 Paris
08 05 69 03 57
contact@opco2i.fr
www.opco2i.fr

136 Boulevard Haussmann
75 008 Paris
01 56 43 34 33
contact@kyu.fr
www.kyu.fr